

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M. Vincent HUET, Mmes Catherine GUITTET, Emma VÉRON, MM. Fabien CONILLEAU, Clarisse LEJARD, Frédéric LUISETTI, Mme Laure VAIDIE, M. Joseph CHENNI, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Paul FERREIRA.

Etaient absents excusés : Mme Valérie DABOUINEAU (procuration M. GENDRY), M. Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), Mmes Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), Anaïs FOUSSIER (procuration V. HUET).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

DI31119-01 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SMAEP) DE L'AUNAY-LA TOUCHE

M. le Maire rappelle au conseil qu'à la suite de la mise à jour des statuts du syndicat d'eau et de la prise de compétence « eau et assainissement » par la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, le SIAEP, devenu SMAEP, souhaite modifier l'adresse de son siège social.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20 ;

VU la délibération du Comité syndical du SIAEP de L'Aunay-La Touche, en date du 17 septembre 2019, approuvant la modification statutaire portant sur le changement d'adresse du siège social ;

ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts comme suit :

« Article 2 – Siège du syndicat

Le siège est fixé à l'adresse suivante : 5, rue Abbé Rousson - 72430 CHANTENAY VILLEDIEU. »

Le reste sans changement.

DI31119-02 : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la délibération relative au versement d'une indemnité de Conseil au comptable du Trésor, et ce à la suite de la prise de poste de la nouvelle comptable à compter du 1^{er} avril 2019.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas accorder l'indemnité de Conseil au Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- De ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires au Receveur municipal ;
- que cette délibération est effective à compter du 1^{er} avril 2019.

DI31119-03 : TARIFS 2020 – CIMETIÈRE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux du cimetière. Il est proposé une hausse de 5% sur les concessions, soit :

Type de concession :	Caveau	Columbarium
15 ans	62 €	427 €
30 ans	93 €	913 €
50 ans	151 €	/

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2020 pour le cimetière.

DI31119-04 : TARIFS 2020 – SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux de la salle polyvalente. Il est proposé une augmentation de 1% des tarifs avec un simple arrondi à l'entier, et une stabilité sur les cautions et la vaisselle. En revanche, le jeton de chauffage passe à 8€50. Le tableau récapitulatif est le suivant :

	Petite salle W.E.	Petite salle + cuisine W.E.	Ensemble de la salle W.E.	Ensemble de la salle WE de 3j	Vin d'honneur	Réunions du lundi au vendredi	Jeton chauffage	
Particuliers Commune	120 €	205 €	431 €	500 €	120 €	189 € Gratuit pour Associations communales	8€50	
Particuliers et associations hors commune	179 €	308 €	646 €	730 €	179 €	189 €	8€50	
Caution	300 €							
Caution	500 €							
Vaisselle 100 p.					30 €			
Vaisselle 200 p.					50 €			
Vaisselle 300 p.					70 €			
Caution Vaisselle		100 € (forfait) + tarif de remplacement en cas de perte ou casse						
Défaut de nettoyage salle		100 € (forfait)						
Défaut tri sélectif		100 € (forfait)						
Déplacement si responsable		50 € (cf. règlement intérieur)						

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2020 pour la salle polyvalente comme indiqué dans le présent rapport.

DI31119-05 : TARIFS ANCIENNES ÉCURIES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs 2019 pour l'utilisation des anciennes Ecuries à compter du 1^{er} janvier 2020, soit :

Associations Communales à but non lucratif	GRATUIT
Associations Communales à but lucratif (entrées payantes)	50,00 €
Associations hors commune (2 jours)	100,00 €
Pour les expositions (par vernissage) - 3 semaines	50,00 €
Pour les expositions à but non lucratif – 3 semaines	30,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « occupation des anciennes Ecuries » à compter de l'année 2020.

D131119-06 : DROITS DE PLACE 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1% sur les droits de place, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Types	Tarifs en €	Options
<u>Marché plein air et Manifestations :</u> Produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson (forfait) Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure)	Gratuit 3,25 2,15	
<u>Spectacle forain :</u> Manège forfait Auto tamponneuse forfait Cirques (convois + chapiteaux) forfait	32,45 54,10 64,90	+ eau électricité + eau électricité + eau électricité
<u>Etablissement séjournant :</u> Véhicules itinérants d'exposition ou animation poursuivant un but commercial (par jour) Manifestations commerciales (par jour)	64,90 27,05	
<u>Restauration rapide :</u> Commerçant sans branchement Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure) Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson, avec un maximum d'une fois par semaine (forfait annuel payable à échoir)	Gratuit 2,15 54,10	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « droits de place » pour l'année 2020.

D131119-07 : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS) – RESTAURATION SCOLAIRE ET MERCREDIS LOISIRS : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire (garderie), de la restauration scolaire et des Mercredis Loisirs, afin de tenir compte de la réglementation concernant l'accueil des enfants de moins de trois ans et la gestion de la propreté. Les règlements intérieurs modifiés sont présentés au conseil (voir annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la mise à jour du règlement intérieur Accueil périscolaire (APS),
- la mise à jour du règlement intérieur Restauration scolaire et temps du midi,
- la mise à jour du règlement intérieur Mercredis Loisirs,
- ces mises à jour sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2020.

D131119-08 : PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AC 317, située en zone UP (urbaine périphérique) sur un terrain constructible de 104 m² non raccordé à l'assainissement collectif.

Nota : ce terrain est celui de l'ancien château d'eau qui a été démantelé en fin d'année 2018.

Au vu de la situation du terrain, ce dernier peut être proposé à la vente pour un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte la mise en vente de la parcelle AC 317,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents ad hoc.

D131119-09 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le transfert réglementaire à la communauté de communes, il convient de mettre à jour l'inventaire des biens amortissables en équipements et subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les opérations budgétaires sur le budget Assainissement de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021		Virement en provenance de la section de fonctionnement		17 202,96
040	1391	Rattrapage subventions transférables	17 202,96	
TOTAL			17 202,96	17 202,96
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023		Virement à destination de la section d'investissement	17 202,96	
042	777	Reprise subvention BP		17 202,96
TOTAL			17 202,96	17 202,96

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement 2019.

DI31119-10 : RECRUTEMENT POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE

Un agent communal a fait part de son souhait d'être en congé parental pour une période d'un an à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019.

Conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour remplacement temporaire de fonctionnaire indisponible :

- Services techniques et espaces verts : 1 adjoint technique contractuel à temps complet du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 9^{ème} échelon de l'échelle C1, puis au 10^{ème} échelon à l'issue de la période d'essai ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le recrutement dans les conditions précisées dans ledit rapport.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
 - Rapport n°3 : concernant l'entretien du cimetière communal, une réflexion sera bientôt engagée sur l'aménagement des allées, étant donné que l'utilisation de produits phytosanitaires sera à terme interdite par la réglementation ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Information Travaux :
 - Travaux pour la salle JY Dalivoust : 2 esquisses ont été réalisées. Il s'avère que la toiture des modulaires présente de la corrosion : une réflexion est en cours. Une réunion pour valider l'esquisse est prévue le 27 novembre 2019 à 16h00 en Mairie ;
 - Point sur les derniers travaux du restaurant scolaire (mât d'éclairage, plantation de l'arbre, théâtre de verdure et engazonnement) et sur les fuites en toiture qui nécessitent le passage d'une caméra et l'intervention de l'entreprise concernée par l'étanchéité du bâtiment. Une inauguration est programmée le samedi 14 décembre à 10h30 ;
 - Réfection de parkings prévus à La Poste, et rue Charles de Gaulle : le marché est diffusé fin novembre pour une réalisation des travaux en février 2020 ;
 - Projet Lotissement : 6 candidats ont répondu à l'appel à concurrence et 3 ont été auditionnés ;
- RPI Avoise/Parcé : la commune d'Avoise a fait savoir par courrier qu'elle souhaite dénoncer la convention actuelle au 1^{er} septembre 2020 pour renégocier la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 09 décembre 2019 à 19h30 avec le Conseil Municipal Jeunes.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 13 novembre 2019

Michel GENDRY

Vincent HUET

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Fabien CONILLEAU

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU (procuration M. GENDRY)

Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)

Frédéric LUISETTI

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER (procuration à V. HUET)

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Paul FERREIRA